



PROJET MONTRÉAL



PROGRAMME 2013

Pour la relance durable de Montréal

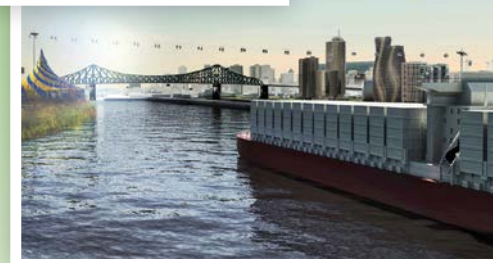


Table des matières

Mot du chef	4
Mot du président	6
1. Les engagements de Projet Montréal pour renouveler la démocratie montréalaise	8
ENGAGEMENT 1.1 : Réviser la gouvernance de Montréal	8
ENGAGEMENT 1.2 : Réviser la gouvernance des arrondissements	8
ENGAGEMENT 1.3 : Conserver des instances démocratiques de proximité.	9
ENGAGEMENT 1.4 : Réduire les pouvoirs du comité exécutif	9
ENGAGEMENT 1.5 : Rendre les débats publics	9
ENGAGEMENT 1.6 : Viser la parité hommes-femmes	9
ENGAGEMENT 1.7 : Élargir le statut d'électeur	10
2. Les engagements de Projet Montréal pour assurer la prospérité économique	10
ENGAGEMENT 2.1 : Développer l'habitation autour des transports collectifs	10
ENGAGEMENT 2.2 : Réaliser l'Entrée maritime de Montréal	11
ENGAGEMENT 2.3 : Revaloriser le territoire urbain	11
ENGAGEMENT 2.4 : Revaloriser les sols contaminés	11
ENGAGEMENT 2.5 : Maîtriser le développement des espaces appartenant à la Ville.	12
ENGAGEMENT 2.6 : Favoriser l'activité commerciale dans les quartiers.	12
ENGAGEMENT 2.7 : Se doter d'un plan d'action pour le développement industriel	12
ENGAGEMENT 2.8 : Implanter un développement économique axé sur les secteurs d'avenir	12
ENGAGEMENT 2.9 : Appuyer le développement de l'industrie récréotouristique ainsi que celle des congrès et des événements spéciaux	13
ENGAGEMENT 2.10 : Soutenir l'économie sociale	13
ENGAGEMENT 2.11 : Bonifier et coordonner le soutien aux petites entreprises.	13
ENGAGEMENT 2.12 : Inciter les employés de la Ville de Montréal à vivre sur l'île de Montréal.	14
ENGAGEMENT 2.13 : Revoir le mode d'attribution des contrats de la Ville	14
ENGAGEMENT 2.14 : Utiliser le pouvoir d'achat de la Ville et des arrondissements pour soutenir l'économie locale.	14
ENGAGEMENT 2.15 : Dégager de nouvelles sources de revenus pour financer le développement urbain durable	14
ENGAGEMENT 2.16 : Plafonner les hausses de taxes foncières des propriétaires occupants à la seule inflation	15
ENGAGEMENT 2.17 : Faire de la Ville un employeur exemplaire	15
3. Les engagements de Projet Montréal pour mieux habiter Montréal	15
ENGAGEMENT 3.1 : Développer de véritables quartiers urbains.	15
ENGAGEMENT 3.2 : Appuyer concrètement la construction de logements accessibles	16
ENGAGEMENT 3.3 : Promouvoir les technologies d'énergie renouvelable et le recyclage	16
ENGAGEMENT 3.4 : Assurer la mixité sociale des quartiers	16
ENGAGEMENT 3.5 : Constituer un fonds du logement social et abordable	17
ENGAGEMENT 3.6 : Reconnaître l'école comme une composante essentielle du milieu de vie	17
ENGAGEMENT 3.7 : Protéger les droits des résidents actuels à leur logement, à leur quartier et à leur ville	17
ENGAGEMENT 3.8 : Améliorer l'inspection municipale, la salubrité et la sécurité des logements	18
ENGAGEMENT 3.9 : Exproprier les immeubles à l'abandon	18
ENGAGEMENT 3.10 : Favoriser la réinsertion sociale des itinérants	18

4. Les engagements de Projet Montréal pour faire de Montréal la métropole des transports durables	19
ENGAGEMENT 4.1 : Créer un fonds des transports durables	19
ENGAGEMENT 4.2 : Améliorer, moderniser et prolonger le métro	19
ENGAGEMENT 4.3 : Améliorer le service d'autobus	20
ENGAGEMENT 4.4 : Améliorer le service des trains de banlieue	20
ENGAGEMENT 4.5 : Investir dans l'électrification des transports, notamment dans le tramway moderne	21
ENGAGEMENT 4.6 : Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes	21
ENGAGEMENT 4.7 : Confirmer la place de Montréal en tant que capitale du vélo en Amérique	22
ENGAGEMENT 4.8 : Rendre conviviales les rues et les ruelles	22
ENGAGEMENT 4.9 : Contrôler les axes de déplacement automobile et le stationnement	23
5. Les engagements de Projet Montréal pour une ville saine, verte et sécuritaire	23
ENGAGEMENT 5.1 : Devenir ISO 14001	23
ENGAGEMENT 5.2 : Diminuer la présence du béton	24
ENGAGEMENT 5.3 : Réduire les îlots de chaleur	24
ENGAGEMENT 5.4 : Protéger les espaces verts	24
ENGAGEMENT 5.5 : Adopter une véritable politique du bruit	25
ENGAGEMENT 5.6 : Favoriser l'agriculture urbaine et l'offre alimentaire saine et locale	25
ENGAGEMENT 5.7 : Favoriser une gestion animalière responsable, éthique et durable	26
ENGAGEMENT 5.8 : Revoir l'organisation de la collecte des déchets	26
ENGAGEMENT 5.9 : Réutiliser les matériaux de construction	26
ENGAGEMENT 5.10 : Améliorer le traitement des boues d'épuration	26
ENGAGEMENT 5.11 : Améliorer la gestion de l'eau de pluie	26
ENGAGEMENT 5.12 : Humaniser la sécurité publique et communautaire	27
ENGAGEMENT 5.13 : Moderniser la police	27
ENGAGEMENT 5.14 : Faire de Montréal une ville exempte d'exploitation sexuelle	27
6. Les engagements de Projet Montréal pour faire de Montréal l'un des plus riches foyers de culture en Amérique	28
ENGAGEMENT 6.1 : Tenir des concours d'art public	28
ENGAGEMENT 6.2 : Animer les rues piétonnes	28
ENGAGEMENT 6.3 : Protéger et développer le patrimoine montréalais	28
ENGAGEMENT 6.4 : Organiser un colloque international d'architecture et de design	29
ENGAGEMENT 6.5 : Augmenter le budget du Conseil des arts de Montréal	29
ENGAGEMENT 6.6 : Encourager le milieu associatif culturel	29
ENGAGEMENT 6.7 : Préserver les ateliers d'artistes	29
ENGAGEMENT 6.8 : Consolider les bibliothèques municipales	29
ENGAGEMENT 6.9 : Favoriser les liens entre les lieux de diffusion	30
ENGAGEMENT 6.10 : Faire découvrir la culture	30
ENGAGEMENT 6.11 : Diffuser la culture dans les quartiers	30
ENGAGEMENT 6.12 : Consolider le secteur de production d'art digital	30
ENGAGEMENT 6.13 : Assurer la présence de Montréal à l'international	31
ENGAGEMENT 6.14 : Préparer le 375 ^e de Montréal	31

Mot du chef

Chers Montréalais et Montréalaises,

C'est avec la plus grande fierté que je vous présente le programme 2013 de Projet Montréal.

Projet Montréal en est déjà à sa dixième année d'existence. Ce parti politique a été fondé sur des valeurs d'engagement, de militantisme désintéressé et de démocratie. C'est pourquoi il n'est pas question pour nous de commander un programme à une firme de professionnels en communication, laquelle sera ensuite récompensée de ses efforts par l'obtention de contrats publics de la Ville à prix exagérés. Non : comme cela avait été le cas en 2005 et en 2009, le programme 2013 de Projet Montréal a été écrit par ses membres, à la faveur d'un processus de réflexion qui s'est étendu sur six mois et qui a culminé au congrès des 25 et 26 mai derniers. Ce programme n'est pas une litanie de formules creuses, de généreux énoncés d'intention destinés à être relégués aux oubliettes le lendemain d'une élection. Tout au contraire, de un, chaque engagement contenu dans ce programme traduit fidèlement notre conception de ce qui doit être fait pour relancer Montréal. De deux, Projet Montréal tient ses promesses. Ainsi, les habitants du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont – La Petite Patrie, arrondissements dirigés par des équipes Projet Montréal ces quatre dernières années, peuvent témoigner d'un fait devenu trop rarissime en politique : avant l'élection, dire ce que tu feras; après l'élection, faire ce que tu avais dit.

C'est peu dire que les dernières années n'ont pas été bonnes pour Montréal. Je me souviens très bien de l'admiration que suscitait Montréal en seconde moitié des années 1970 : c'est simple, Montréal était LA métropole de taille intermédiaire la plus réputée au monde. Loin, très loin devant Barcelone, si vous me permettez de tourner le fer dans la plaie. Mais que s'est-il passé pour que Montréal régresse à ce point, pour que pas moins de 260 000 Montréalais fassent leurs valises et aillent vivre en banlieue au cours de ces seules douze dernières années d'administration Union Montréal de Gérald Tremblay? La réponse est contenue dans la question. N'allez surtout pas croire que les sept années d'administration Vision Montréal de Pierre Bourque avaient été plus brillantes. Pas plus que les huit années antérieures d'administration RCM de Jean Doré. Tout compte fait, cela fait au moins 25 ans que Montréal souffre d'avoir été bien mal dirigée. Comble de malheur, la Commission Charbonneau étale jour après jour sur la place publique les turpitudes de ces petits politiciens qui, en plus d'avoir été scandaleusement incompetents, ont pour plusieurs profité de leur position pour s'en mettre plein les poches.

Pourtant, Montréal demeure une ville extraordinaire, disposant d'atouts enviables, au potentiel immense, qui, en ce début de 21^e siècle, a tout pour retrouver sa place de ville-phare de l'Amérique. Montréal est une île : mettons ses rives en valeur! La montagne est un joyau incomparable : protégeons-la! Montréal est la capitale mondiale de la froidure et de la neige : faisons-en l'un des principaux attraits de notre ville! Les familles qui quittent Montréal le font à regret : faisons que Montréal réponde à leurs besoins! Montréal fourmille de compétences et de talents : donnons-leurs l'occasion de s'exprimer!

Plutôt que de poursuivre cette énumération, je préfère laisser parler notre programme 2013. À sa lecture, vous constaterez que nous, de Projet Montréal, conservons une confiance inébranlable en l'avenir de Montréal.

J'ose un pas de plus. D'ici 40 ans, la population urbaine du monde va doubler, pour atteindre 7 milliards d'êtres humains. Ce qui signifie que la ville est rien moins que le destin obligé de l'humanité. Cela sera-t-il une ultime occasion d'émancipation pour notre espèce, ou au contraire une non moins ultime fatalité? Tout dépendra de la manière dont on répondra à cette autre question : qu'est-ce que ça signifie, vivre en ville? Cette question est peut-être la plus importante à poser en cette première moitié du 21^e siècle. C'est à elle que tente de répondre le programme 2013 de Projet Montréal. Si nous avons vu juste; si c'est bien cette voie que doit emprunter l'évolution des grandes villes; si nous ne tardons plus

à mettre en œuvre un tel programme; si c'est ici que ça se passe, Montréal deviendra rapidement une inspiration pour le reste de l'Amérique, et pourquoi pas, pour l'ensemble du monde.

Mais trêve d'une sorte de « grande mission civilisatrice » pour Montréal. La première raison pour laquelle il faut d'urgence mettre en œuvre le programme 2013 de Projet Montréal, c'est que la métropole du Québec deviendra plus belle, plus vivante, plus agréable à vivre, plus attrayante, plus verte et plus prospère, le tout au bénéfice immédiat de ses habitants.

Montréalais et Montréalaises, le 3 novembre prochain, faites-vous ce cadeau d'enclencher la mise en œuvre du programme 2013 de Projet Montréal. Vous y gagnerez grandement sous l'angle de VOTRE qualité de vie et de VOTRE prospérité.

Richard Bergeron

Chef de Projet Montréal

Mot du président

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

C'est avec enthousiasme que nous présentons le programme de Projet Montréal, mis à jour et adopté par les membres réunis en congrès les 25 et 26 mai 2013.

Le programme de Projet Montréal reflète sa vision urbanistique, socioéconomique, humaniste et durable. Projet Montréal propose des priorités et des changements conséquents pour avoir une ville saine et conviviale pour tous. Projet Montréal porte bien son nom et rallie les gens déterminés à adapter Montréal aux défis du 21^e siècle. Les autres partis montréalais peuvent énoncer des principes généraux semblables aux nôtres, mais nul n'a une liste d'engagements aussi spécifiques et fermes, car ils n'ont pas assez de conviction pour se commettre et faire des choix. Ils tentent d'éviter les controverses, les voies escarpées, les choix ardu.

Par-delà le contenu du programme, en tant que président de Projet Montréal, je suis particulièrement fier du processus profondément libre et démocratique qui a abouti à notre programme, mettant à contribution les expertises de membres de toutes les instances du parti municipal le plus démocratique à Montréal. Pour l'exemple et par transparence, je l'explique ici de façon détaillée.

Au Conseil général de novembre 2012, la vice-présidente de la Commission politique a invité tous les membres du parti à former des comités thématiques à leur initiative pour faire le point sur ces questions et pour en faire des propositions d'engagements pour le programme. Environ 120 membres se sont proposés et ont formé une quinzaine de comités thématiques : « transports », « développement économique », « participation citoyenne », etc. Spontanément, chaque comité comprenait un noyau de membres avec une expertise professionnelle ou de l'expérience dans le domaine. Projet Montréal est le seul parti disposant d'une participation si active et d'expertises si variées à Montréal. Partant du programme de 2009, des travaux et mémoires de Projet Montréal et d'autres documents pertinents, les comités ont travaillé de 6 à 15 semaines pour discuter, rédiger et soumettre leurs analyses, justifications et propositions programmatiques.

Ces textes ont été remis à la Commission politique et au Conseil de direction du parti qui les ont regroupés dans une « Proposition principale du Conseil de direction » pour le Congrès. Cette « Proposition » a été transmise aux membres en règle de Projet Montréal par le biais de leurs associations locales 60 jours avant le Congrès. Les associations locales ont eu 30 jours pour débattre et soumettre des « amendements » à la Proposition principale pour le Congrès. Plus de 250 amendements ont été soumis par les membres au Conseil de direction 30 jours avant le Congrès. Après élimination des amendements redondants, la Commission politique a ordonné et priorisé les amendements restants en fonction de leur impact sur la proposition principale pour que les plus importants ou litigieux soient assurément débattus et votés en congrès.

Enfin, 15 jours avant le Congrès du 25 mai 2013, un « Cahier de propositions » comprenant la Proposition principale et les amendements correspondants non redondants a été envoyé à tous les membres pour qu'ils aient le temps de réfléchir et de prendre position pour le Congrès. La moitié la plus importante des amendements proposés furent votés au Congrès. Un nouveau Conseil de direction, comprenant six représentants des associations locales, a été élu par le Congrès et a reçu du Congrès le mandat de finaliser l'intégration ou non des amendements moins prioritaires non votés au Congrès.

Ainsi, le programme de Projet Montréal est l'aboutissement d'un long processus itératif de réflexion en comités thématiques, de débats et de contre-propositions par les associations locales de membres, et de décision collective en congrès, la direction ayant essentiellement joué un rôle de mise en forme cohérente et de synthèse. Seul Projet Montréal est aussi cohérent avec la gouvernance transparente et intègre qu'il propose pour la Ville. Les autres partis ou coalitions à Montréal ont au mieux un programme vague élaboré par un petit groupe dirigeant, sinon par une firme de marketing ou de relations publiques. Au contraire, le programme de Projet Montréal a été élaboré par les membres du parti.

Je remercie tous les membres et les sympathisant-es qui ont investi des dizaines d'heures dans ce processus exemplaire d'élaboration du programme. Je remercie tout particulièrement : Janine Kriber, vice-présidente à la Commission politique, Patrick Cigana, directeur général, Marie-Eve Gagnon, responsable des communications, Marie-Andrée Gelly, bénévole ayant coordonné les comités, et tous les coordonnateurs de nos associations locales pour le temps et le soin qu'ils ont accordé à la préparation et à la rédaction des propositions et des synthèses.

Voici donc un programme d'avenir qui reflète les besoins, les expériences et les projets urbanistiques et socioéconomiques de citoyen-nes de divers quartiers de Montréal.

Michel Camus

Président élu de Projet Montréal

1. Les engagements de Projet Montréal pour renouveler la démocratie montréalaise

Projet Montréal souhaite que Montréal soit une ville où les citoyens et citoyennes sont directement impliqué-es dans la prise de décision et ont la possibilité de contribuer à l'amélioration de leur milieu de vie.

C'est la raison pour laquelle une démocratie vivante et réelle est une exigence absolue et incontournable pour la mise en œuvre des projets de développement urbain durable proposés par Projet Montréal.

ENGAGEMENT 1.1 : Réviser la gouvernance de Montréal

Après huit années d'expérimentation du modèle de gouvernance mis en place en 2005, le temps est venu de réfléchir aux correctifs à y apporter.

La gouvernance de Montréal a été chamboulée à deux reprises sans que les Montréalais et Montréalaises n'aient eu leur mot à dire. C'est en effet le gouvernement du Québec, en 2001, qui a imposé les fusions et la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) puis, en 2003, qui a imposé les défusions et le Conseil d'agglomération. Le moment est venu pour que la population définisse par et pour elle-même le modèle de gouvernance qu'elle souhaite pour la Ville.

À cette fin, Projet Montréal propose de mandater une des commissions permanentes du conseil municipal pour engager une réflexion complète sur le système politique montréalais afin de le rendre plus efficace et moins coûteux, plus démocratique et transparent. Simultanément, un mandat sera confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour élargir le débat à l'ensemble de la population et favoriser la participation citoyenne. Le déroulement de ce processus de réflexion sera une priorité.

À la suite de cet exercice, la Ville de Montréal acheminera au gouvernement du Québec un ensemble de propositions visant à modifier la Charte de la Ville. S'ensuivra une négociation entre la Ville et le gouvernement, dont les résultats seront mis en vigueur à partir de l'élection de 2017.

ENGAGEMENT 1.2 : Réviser la gouvernance des arrondissements

La réflexion complète sur le système politique montréalais doit s'étendre au niveau des arrondissements. Il sera donc nécessaire d'inclure au mandat confié à l'OCPM l'obligation de déterminer comment rendre le système politique des arrondissements plus démocratique et efficace. Selon les résultats de la réflexion, une administration Projet Montréal pourrait alors, selon les souhaits exprimés par la population :

- a) considérer l'abolition des postes de maires d'arrondissement pour les remplacer par d'autres postes, tels que des présidents d'arrondissement nommés par le biais d'un vote tenu parmi et révocable par les élu-es de l'arrondissement;
- b) favoriser et encourager la coopération entre les arrondissements, que ce soit pour des opérations de fonctionnement ou pour des projets de moyenne et grande envergure, situés près des limites d'un arrondissement.

ENGAGEMENT 1.3 : Conserver des instances démocratiques de proximité

Faire des conseils d'arrondissement des guichets démocratiques uniques. Les citoyens et citoyennes ont adopté leur conseil d'arrondissement, dont les séances se tiennent à proximité de leur domicile, suivant des procédures plus conviviales que le conseil municipal et qui traitent essentiellement de sujets proches de la réalité quotidienne.

Projet Montréal s'engage à :

- a) faire des conseils d'arrondissement des guichets démocratiques uniques;
- b) mettre en ligne les séances des conseils d'arrondissement.

ENGAGEMENT 1.4 : Réduire les pouvoirs du comité exécutif

Projet Montréal propose de transférer certaines responsabilités actuelles du comité exécutif aux commissions permanentes du conseil, composées chacune d'au minimum cinq élus représentatifs des formations politiques présentes au conseil municipal. Les commissions correspondront aux responsabilités partagées entre les membres du comité exécutif, dont celle de préparer le budget de la Ville. Chaque membre du comité exécutif sera d'office président de sa commission.

Les rapports et recommandations des commissions seront ensuite transmis au comité exécutif, lequel inscrira chaque proposition à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Le conseil municipal deviendra donc la seule instance habilitée à décider des suites à donner aux recommandations d'une commission.

ENGAGEMENT 1.5 : Rendre les débats publics

Pour assurer la transparence de l'administration municipale, Projet Montréal s'engage à :

- a) décréter l'obligation pour le comité exécutif et les commissions permanentes du conseil de siéger en public et que leurs débats soit diffusés sur le Web, sauf dans les cas prévus par le règlement de la Ville;
- b) rendre les ordres du jour et les dates de réunions disponibles sur le site Web de la Ville au moins une semaine avant les réunions;
- c) rendre disponibles sur le site Web de la Ville les vidéos et procès-verbaux des rencontres;
- d) renforcer le mandat de l'ombudsman en ce qui a trait à la recevabilité des plaintes concernant la transparence des instances municipales;
- e) consulter la population avant l'adoption des budgets d'arrondissement et du budget de la Ville de Montréal et rendre l'information plus accessible à la population avant et après l'adoption des budgets;
- f) libérer les données informatiques de la Ville de Montréal.

ENGAGEMENT 1.6 : Viser la parité hommes-femmes

Projet Montréal va mettre en œuvre la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* (2008) dans toutes les instances de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal a adopté cette politique sans se donner les moyens de la mettre en œuvre. Projet Montréal attribuera les ressources nécessaires afin de la mettre sur pied

et bonifiera cette politique afin d'assurer une parité de représentation des personnes élues aux conseils d'arrondissement ou des personnes nommées dans tous les conseils de la Ville.

ENGAGEMENT 1.7 : Élargir le statut d'électeur

A l'instar de plusieurs villes du monde, étudier la possibilité d'élargir le statut d'électeur admissible à voter lors d'élections municipales à Montréal à toute personne ayant le statut de résident permanent ou de réfugié au Canada et pouvant prouver qu'elle habite Montréal depuis au moins 12 mois.

2. Les engagements de Projet Montréal pour assurer la prospérité économique

Au cours des trois mandats d'Union Montréal, la vitalité économique de Montréal n'a cessé de se détériorer par rapport à ses banlieues, par rapport aux autres grandes Villes canadiennes, mais aussi par rapport aux autres régions métropolitaines avec lesquelles la ville est en concurrence.

Les impacts négatifs du manque de vitalité de Montréal sont nombreux : pauvreté importante, fort taux de chômage, niveau de vie moins élevé et recettes fiscales insuffisantes pour faire face au défi du renouvellement des infrastructures.

Les engagements de Projet Montréal pour assurer la prospérité économique de Montréal touchent la démographie et l'économie locale, le développement de l'économie et de l'emploi, et l'impact économique des activités de la Ville.

ENGAGEMENT 2.1 : Développer l'habitation autour des transports collectifs

Au cours des douze dernières années, l'île de Montréal a enregistré une perte nette totalisant 260 000 habitants au profit des banlieues qui l'entourent. Sous l'angle économique, l'exode de la population montréalaise se traduit par un transfert annuel de 2,5 milliards de dollars d'investissements immobiliers de Montréal vers les banlieues. Sous l'angle des finances publiques, la Ville de Montréal renonce par le fait même, à nouveau au profit des municipalités de banlieue qui l'entourent, à une croissance annuelle de ses revenus de 40 à 50 M\$. Mettre fin à cet exode, c'est-à-dire répondre sur le territoire de Montréal aux besoins des Montréalais, et ce, à toutes les étapes de leur cycle de vie, constitue le défi non seulement économique, mais aussi social, politique et même environnemental le plus déterminant pour l'avenir de Montréal.

Par l'amélioration de la qualité de vie et plusieurs mesures touchant le logement, Projet Montréal vise à augmenter de façon importante la population de Montréal en retenant les familles qui y habitent, voire en enclenchant un mouvement de retour en ville. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un développement immobilier approprié, arrimé au transport collectif suivant les principes du TOD (*Transit oriented development*).

- a) Réaliser rapidement les grands projets déjà planifiés, dont les sites sont tous desservis par les transports collectifs que sont les ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles, le site de Radio-Canada, le secteur du Havre, la Gare Viger, la Porte Sainte-Marie, la Cour de triage d'Outremont, le site de l'ancien hippodrome, le secteur Lachine Est, le cœur institutionnel de Pierrefonds et le recyclage à prévoir de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Hôtel-Dieu, qui pourront tous deux comporter un volet habitation, et autres terrains vacants ou sous employés. Ensemble, ces projets représentent une capacité d'accueil avoisinant 50 000 ménages, soit entre 100 000 et 125 000 habitants;

- b) Réviser les projets en cours de manière à y diminuer l'offre de stationnement et à y renforcer la relation avec les transports actifs et collectifs;
- c) Offrir des appuis techniques et des incitatifs financiers aux promoteurs pour accélérer la réalisation de ces projets et s'assurer qu'ils soient financièrement accessibles, notamment aux familles en première accession à la propriété.

ENGAGEMENT 2.2 : Réaliser l'Entrée maritime de Montréal

Développer et mettre en marche le projet d'*Entrée maritime de Montréal* dont l'ébauche fut présentée par Projet Montréal en 2013 et qui mettra en valeur un site réunissant 2 000 mètres de rive fluviale à Montréal, sur la pointe est de l'île Sainte-Hélène, et sur la partie correspondante de l'entrée de la voie maritime, à Longueuil. Les terrains à redévelopper totalisent environ une centaine d'hectares. Ce projet devra maximiser l'accessibilité au fleuve pour la population, tout en accueillant plusieurs milliers de nouveaux logements et les commerces et équipements collectifs conséquents. La pointe est de l'île Sainte-Hélène sera réservée à un équipement prestigieux. L'une des priorités du projet sera de ne nuire d'aucune façon aux activités actuelles du Port de Montréal et à son potentiel de développement. De plus, le projet devra prendre en compte les besoins exprimés par la population locale.

ENGAGEMENT 2.3 : Revaloriser le territoire urbain

Réduire les cicatrices urbaines telles que les autoroutes surélevées ou en tranchée et autres terrains de bétons sous utilisés tout en tirant profit de leur transformation. Ces opérations apporteront le double bénéfice de diminuer les nuisances aux résidents et de créer de l'espace pour un développement urbain de qualité. Cinq projets sont prioritaires :

- a) Recouvrir complètement la partie ouverte de l'autoroute Ville-Marie au centre-ville;
- b) Recouvrir partiellement l'autoroute Décarie, de part et d'autre des viaducs qui la traversent, sur une trentaine de mètres environ, et aménager les espaces ainsi créés en terrasses et marchés publics, par exemple;
- c) Démolir l'autoroute Bonaventure de façon à revaloriser les berges et l'esthétique du centre-ville et ajouter des espaces habités et verts. De plus, réaménager la rue Université sous forme de grand boulevard, du début de l'autoroute actuelle jusqu'au canal Lachine;
- d) Réaliser le pôle Maisonneuve situé au nord de la station de métro Pie-IX sur les terrains du Stade olympique qui sont présentement sous utilisés. Le but serait de donner un incitatif aux touristes qui viennent visiter le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium et le parc Maisonneuve de rester et de consommer dans le quartier.

ENGAGEMENT 2.4 : Revaloriser les sols contaminés

Demander au gouvernement du Québec d'adapter le programme *ClimatSol* afin de répondre de manière plus efficace au problème des terrains contaminés et aux particularités montréalaises. En effet, pratiquement partout à Montréal, une grande quantité de terrains sont disponibles, mais leur piètre qualité les rend moins attrayants. C'est tout un potentiel de développement qui est ainsi miné puisque ces terrains demandent des investissements importants pour la décontamination, rendant plus difficile le démarrage des projets.

ENGAGEMENT 2.5 : Maîtriser le développement des espaces appartenant à la Ville

- a) Faire en sorte que la Ville soit le maître d'œuvre du redéveloppement des quelques grands espaces encore disponibles sur son territoire;
- b) Développer un plan d'aménagement de l'espace et, par la suite, confier aux promoteurs, par le biais d'un appel d'offres, le rôle de construire et de vendre les logements prévus au plan.

ENGAGEMENT 2.6 : Favoriser l'activité commerciale dans les quartiers

- a) Encourager le développement de commerces de quartier;
- b) Favoriser la vitalité des rues commerciales existantes et le développement de nouvelles rues dans les quartiers qui en sont dépourvus;
- c) Augmenter les subventions de la Ville à la rénovation et au renforcement de la personnalité distinctive des rues commerciales historiques de Montréal;
- d) Accorder une importance toute particulière à la rue Sainte-Catherine, artère commerciale de niveau international, et en piétonner une grande partie;
- e) Améliorer l'accès en transport en commun aux rues commerciales, en fournissant entre autres des navettes gratuites pour les plus importantes d'entre elles;
- f) Revoir les outils de réglementation d'urbanisme afin de faciliter l'implantation de nouveaux types de commerces ou d'ateliers d'industrie légère.

ENGAGEMENT 2.7 : Se doter d'un plan d'action pour le développement industriel

- a) Revitaliser les zones et les parcs industriels vétustes;
- b) Développer et moderniser les infrastructures publiques des parcs industriels par des mesures favorisant le développement durable comme la décontamination des sols et le verdissement;
- c) Desservir efficacement les parcs industriels en transports en commun.

ENGAGEMENT 2.8 : Implanter un développement économique axé sur les secteurs d'avenir

- a) Consolider le secteur des nouveaux médias;
- b) Soutenir le développement des secteurs des sciences de la vie et des technologies de la santé;
- c) Réindustrialiser l'Est de Montréal en en faisant un grand atelier de fabrication de transports urbains électrifiés en Amérique du Nord;
- d) Faire de Montréal la métropole des transports durables;
- e) Faire de Montréal la capitale du logiciel libre en Amérique du Nord;
- f) Attirer de nouvelles entreprises de l'économie durable.

ENGAGEMENT 2.9 : Appuyer le développement de l'industrie récréotouristique ainsi que celle des congrès et des événements spéciaux

- a) Mettre en place les infrastructures nécessaires pour donner accès au fleuve à la population montréalaise;
- b) Améliorer l'aménagement urbain autour du Parc olympique et de ses alentours;
- c) Moderniser les infrastructures du parc Jean-Drapeau et promouvoir leur utilisation tout en respectant la vocation des lieux et l'esprit des aménagements pour la tenue d'Expo 67.

ENGAGEMENT 2.10 : Soutenir l'économie sociale

- a) Soutenir les entreprises d'économie sociale en facilitant leur accès à des espaces de travail tels que des locaux libérés lors de la reconversion de secteurs industriels ou à des locaux municipaux situés près des populations qu'elles desservent;
- b) Favoriser le recours à des entreprises d'économie sociale à travers les contrats d'approvisionnement de la Ville;
- c) Augmenter l'aide au développement de l'emploi et à la création d'entreprises en augmentant les budgets des CLD et des CDÉC.

ENGAGEMENT 2.11 : Bonifier et coordonner le soutien aux petites entreprises

- a) Créer et financer un bureau de soutien et d'aide aux entrepreneurs dont la mission serait de mettre en relation les différents organismes de soutien pour coordonner leurs efforts et aider les entrepreneurs à se retrouver dans les réseaux d'aide existants;
- b) Soutenir la création d'une plateforme d'information sur le modèle des données ouvertes, cogérée par la Ville et des organismes voués à l'ouverture des données publiques, afin d'offrir l'information la plus à jour et la plus complète possible aux entrepreneurs, et ce, en complémentarité avec les sites Web existants;
- c) Mettre à la disposition des petites entreprises et des travailleurs autonomes des édifices de la Ville pour créer un espace physique de travail, avec animation et accompagnement, afin de créer des conditions de collaboration entre les membres;
- d) Créer un fonds municipal dédié aux entrepreneurs, en complémentarité avec l'offre de produits financiers actuels. Un pourcentage du fonds serait dédié à l'entrepreneuriat social. La structure pourrait être inspirée de celle de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, qui impose un taux de 10 %, dont 2 % vont au prêteur et 8 % sont réinvestis dans le fonds d'investissement. À terme, la Ville pourrait évaluer la possibilité de s'aligner sur un modèle comme celui du Crédit municipal de Paris, qui permet même l'ouverture de comptes de banque, ce qui donnerait un coup de pouce aux entrepreneurs qui ont besoin d'un fonds de roulement à mesure que leur entreprise grandit. Cela faciliterait également la réinsertion sociale par l'entrepreneuriat.

ENGAGEMENT 2.12 : Inciter les employés de la Ville de Montréal à vivre sur l'île de Montréal

- a) Faire la promotion de Montréal comme milieu de vie; accompagner les employés dans leur recherche d'une résidence et, éventuellement, leur offrir des incitatifs économiques;
- b) Réduire au strict minimum les allocations automobiles et le stationnement gratuit offerts aux employés de la Ville, qui sont indirectement des incitatifs à aller vivre en banlieue;
- c) Fournir un titre permanent de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) personnalisé (avec photo) à tout employé de la Ville vivant sur l'île de Montréal.

ENGAGEMENT 2.13 : Revoir le mode d'attribution des contrats de la Ville

Dans le but d'augmenter la concurrence lors des appels d'offres, réformer radicalement le mode d'allocation des contrats en définissant entre autres des critères de qualification exigeants pour les entreprises. Parmi ces critères, on pourrait retrouver une évaluation de la qualité des prestations passées de la firme, ses réalisations, son engagement social, sa politique de développement durable et son code d'éthique.

ENGAGEMENT 2.14 : Utiliser le pouvoir d'achat de la Ville et des arrondissements pour soutenir l'économie locale

- a) Favoriser les entreprises domiciliées sur le territoire montréalais en utilisant le puissant levier économique qui se trouve entre les mains de la Ville de Montréal et des arrondissements pour soutenir l'économie locale;
- b) Fractionner les appels d'offres, lorsque possible légalement, afin de favoriser la participation des petites et moyennes entreprises;
- c) Faire davantage appel aux nombreux travailleurs autonomes qui habitent Montréal. Ceux-ci pourraient être appelés à combler des besoins temporaires de main-d'œuvre professionnelle ou à fournir des services de moindre envergure.

ENGAGEMENT 2.15 : Dégager de nouvelles sources de revenus pour financer le développement urbain durable

- a) Financer en grande partie les projets de développement urbain durable en opérant un transfert de l'économie de l'automobile et du pétrole vers l'économie durable. Plusieurs moyens peuvent être envisagés pour réaliser cet objectif, dont les taxes sur l'essence, les taxes sur l'immatriculation, les péages et la taxation des stationnements. Les choix seront effectués à la suite d'études plus approfondies qui prendront en compte les taxes existantes, en concertation avec le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les partenaires de la CMM;
- b) Concentrer dans un Fonds spécial tous les montants qui pourraient être ainsi perçus et les consacrer au développement des infrastructures de transport en commun, plutôt qu'au financement des opérations, comme c'est le cas actuellement. Cela permettrait de mettre en place un plan de développement efficace sans que la Ville ne s'endette de façon excessive.

ENGAGEMENT 2.16 : Plafonner les hausses de taxes foncières des propriétaires occupants à la seule inflation

Réaliser le programme de Projet Montréal sans hausser les comptes de taxes foncières générales au-delà du taux d'inflation.

ENGAGEMENT 2.17 : Faire de la Ville un employeur exemplaire

- a) Atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des employés de la Ville;
- b) Atteindre une représentativité ethnoculturelle conforme au poids de chaque communauté;
- c) Adopter des programmes de formation continue et revoir les critères de promotion à l'intérieur de l'administration municipale afin de favoriser la progression des personnes issues de groupes sous représentés aux postes de direction.

3. Les engagements de Projet Montréal pour mieux habiter Montréal

Chaque année, Montréal enregistre un bilan désastreux au chapitre des migrations inter-régionales, soit une perte nette de population atteignant en moyenne 22 000 personnes par an, correspondant à environ 10 000 ménages. Ce sont très majoritairement des familles qui quittent l'île de Montréal pour s'établir dans les banlieues périphériques. La majorité part à regret, pour la seule raison qu'elle ne trouve pas à Montréal le produit résidentiel correspondant à ses besoins. Pour mettre fin à cet exode, il faut satisfaire la demande résidentielle sur le territoire de Montréal. De façon toute particulière, Montréal doit répondre adéquatement aux besoins des jeunes familles en termes d'accessibilité à de grands logements, à des cadres de vie et à des services et équipements adaptés à leurs besoins, notamment en matière de parcs et d'espaces verts, et le tout à un prix qui leur soit accessible.

ENGAGEMENT 3.1 : Développer de véritables quartiers urbains

Proposer des environnements résidentiels paisibles, sécuritaires et attrayants liés aux transports collectifs, favorisant les déplacements à pied et réduisant la place de l'automobile. Développer les terrains vacants ou sous employés, situés dans les pourtours immédiats des stations de métro ou des gares de trains de banlieue, ainsi que le long des futures lignes du Nouveau Tramway.

- a) Intégrer des espaces verts aux unités d'habitation, comme des ruelles vertes piétonnes aménagées avec et pour les résidents;
- b) Créer de nouveaux parcs et terrains de jeux, en particulier dans les quartiers centraux, où ils font cruellement défaut. Les parcs et terrains de jeux doivent être aménagés de telle sorte que les gens utilisant une aide à la mobilité soient en mesure d'y accéder. Il en va de même pour les personnes non voyantes;
- c) Construire des bâtiments résidentiels à échelle humaine, dont la hauteur et le gabarit respectent le cadre bâti historique des quartiers, la volonté des arrondissements et les attentes de la population;

- d) Dans les secteurs d'exception, requérant d'importants investissements publics préalables, tels l'Entrée maritime et le secteur du Havre, assurer la viabilité financière des projets et maximiser le nombre de ménages pouvant bénéficier de cadres de vie somptueux en recourant à des gabarits de plus forte densité, offrant néanmoins tous les services et équipements répondant aux besoins des familles;
- e) Planifier des pôles de commerces et de services de proximité diversifiés, abordables et accessibles à pied, localisés à proximité immédiate des transports collectifs et des nouveaux développements résidentiels;
- f) Assurer une voie publique sécuritaire où l'usage excessif de la voiture est découragé par des politiques d'apaisement de la circulation et de réduction de l'offre de stationnement;
- g) Mettre en œuvre un projet de trame verte urbaine qui, à l'instar de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, relierait les quartiers entre eux par des corridors verts, soit un réseau de rues et de ruelles végétalisées, aménagées pour la marche et le vélo, ainsi que de parcs. L'objectif est, au-delà des quartiers, de créer une ville verte.

ENGAGEMENT 3.2 : Appuyer concrètement la construction de logements accessibles

Afin d'élaborer une politique d'habitation vaste, ambitieuse et inclusive, en consultant les citoyens et les partenaires, Projet Montréal s'engage à :

- a) appuyer techniquement et financièrement l'effort de développement résidentiel dans les Quartiers du métro, du Nouveau Tramway et de la gare. À cette fin, implanter un Programme d'aide offrant des incitatifs fiscaux et des subventions pouvant atteindre jusqu'à 50 000 \$ par logement admissible. Dans le cas de l'acquisition d'une propriété privée, cette aide initiale sera remboursée selon des modalités adaptées, par exemple, lors de la revente de la propriété. Les incitatifs et subventions seront modulées selon le type de logement (familial, social, abordable, etc.);
- b) contribuer, par une diversité d'autres moyens, à rendre l'accession à la propriété financièrement possible pour les jeunes familles montréalaises. Cette aide visera aussi les grandes familles, soit des unités comportant quatre chambres et plus.

ENGAGEMENT 3.3 : Promouvoir les technologies d'énergie renouvelable et le recyclage

- a) Promouvoir l'incorporation des technologies d'énergie renouvelable dans la construction des nouvelles unités de logements, ainsi que l'usage de matériaux recyclés et durables;
- b) Dans les nouveaux quartiers à développer, planifier l'orientation des rues de manière à optimiser le chauffage solaire passif dont bénéficient les bâtiments;
- c) Favoriser l'implantation et l'utilisation d'un service de déconstruction et d'un lieu de valorisation des matériaux de construction usagés.

ENGAGEMENT 3.4 : Assurer la mixité sociale des quartiers

- a) Réaliser des cadres de vie caractérisés par l'accessibilité aux personnes seules, aux personnes âgées et aux jeunes familles, par la diversité des tenures (logements sociaux, logements abordables, location de marché, propriétés individuelles, coopératives d'habitation), ainsi que par la diversité sociale et générationnelle,

en faisant la promotion d'une variété de logements répartis en fonction de la distribution des revenus des ménages montréalais;

- b) Doubler le budget accordé pour le volet Programme de supplément au loyer (PSL);
- c) Instaurer un taux d'inclusion progressif. Les projets de 20 unités et moins comporteront un taux d'inclusion de 15 % en logement social et de 15 % en logement abordable et les projets de 21 unités et plus comporteront un taux de 20 % et de 20 % respectivement.

ENGAGEMENT 3.5 : Constituer un fonds du logement social et abordable

- a) Optimiser le Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables (FCSILA) financé par les contributions des promoteurs;
- b) Le FCSILA sera dédié à la constitution d'une banque et d'une réserve foncières, à l'acquisition de logements sociaux et abordables pour les ménages à faible revenu et les personnes aux besoins spéciaux (itinérants, personnes âgées, handicapées et autres). Les fonds constitués devront être engagés rapidement dans des projets;
- c) Soutenir la mixité sociale dans les quartiers en investissant dans les arrondissements où il est plus difficile de réaliser du logement social, notamment en raison de la valeur marchande plus élevée des terrains;
- d) Mettre à jour la mission de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) dans le but d'optimiser la production et la livraison de logements sociaux.

ENGAGEMENT 3.6 : Reconnaître l'école comme une composante essentielle du milieu de vie

- a) Effectuer les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec et des Commissions scolaires de l'île de Montréal afin qu'ils planifient la construction et la rénovation d'écoles primaires de qualité en nombre suffisant dans tous les quartiers, incluant au centre-ville;
- b) Poursuivre et innover dans la conclusion d'ententes pour un meilleur partage des équipements collectifs entre la Ville et les établissements scolaires;
- c) Poursuivre l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles, incluant sur les rues artérielles pour améliorer la sécurité des déplacements des enfants.

ENGAGEMENT 3.7 : Protéger les droits des résidents actuels à leur logement, à leur quartier et à leur ville

- a) Pour contribuer à protéger les locataires de hausses abusives de leurs loyers, constituer, publier et rendre aisément accessible un rôle des loyers (ou registre des baux);
- b) Freiner la conversion de logements en condominiums là où le taux de vacance de logements est inférieur à 3 %, tout en interdisant les règlements d'arrondissement permettant la conversion en copropriété divisée;

- c) Implanter, pour les propriétaires occupants de propriétés à revenus, une mesure de garantie de prêt pour rénovation majeure;
- d) Obtenir du gouvernement du Québec qu'il prenne les actions nécessaires pour freiner le mouvement récent de conversion massive de logements locatifs en copropriétés indivises;
- e) Favoriser le maintien des familles dans leurs quartiers en instaurant un moratoire sur la subdivision des logements pour les propriétaires non occupants;
- f) Prévoir un mécanisme de limitation des hausses de taxes dues aux investissements immobiliers à proximité.

ENGAGEMENT 3.8 : Améliorer l'inspection municipale, la salubrité et la sécurité des logements

- a) Agir au niveau de la prévention en matière de salubrité des logements et financer de telles actions;
- b) Imposer des frais d'inspection aux propriétaires pour les suivis de non-conformité à la suite d'une inspection effectuée lors d'une plainte ou d'une requête;
- c) En cas de non-conformité des propriétaires, saisir les loyers afin de procéder aux travaux urgents et mettre sur pied une équipe volante afin d'effectuer des inspections aléatoires préventives;
- d) Augmenter le nombre d'inspecteurs municipaux en établissant un plancher par arrondissement, en prenant en considération deux facteurs, soit la taille du parc de logements et la période de construction de la majorité de ceux-ci, sachant que ce sont les immeubles construits dans les années 1950 et 1960 qui sont les plus susceptibles de poser des problèmes de salubrité et de sécurité. De plus, conférer plus de pouvoirs à ces inspecteurs municipaux en leur permettant de prendre des mesures exécutoires de restauration de la salubrité et de l'habitabilité;
- e) Réaliser des campagnes de sensibilisation et de prévention pour contrer les infestations de punaises, de rongeurs et d'autres vermines.

ENGAGEMENT 3.9 : Exproprier les immeubles à l'abandon

- a) Adopter un règlement municipal permettant l'expropriation des immeubles à l'abandon (barricadés) depuis plus d'un an ou ayant subi, aux frais de la Ville, des rénovations majeures non remboursées par le propriétaire;
- b) Resserrer l'application de la réglementation concernant les récidives. Les opérations d'expropriation seront prioritairement destinées à des projets publics, sociaux, institutionnels ou de préservation du patrimoine;
- c) Bonifier l'aide financière pour la restauration des immeubles patrimoniaux.

ENGAGEMENT 3.10 : Favoriser la réinsertion sociale des itinérants

- a) Accorder une aide financière accrue aux organismes qui viennent en aide aux itinérants et assurer un financement stable pour renforcer les organismes en place;
- b) Établir un mécanisme de collaboration entre le service de police et ces organismes;

- c) Protéger et restaurer les maisons de chambre et les pensions pour en faire des lieux d'habitation accessibles pour la population itinérante;
- d) Favoriser l'employabilité des personnes en situation de précarité économique à l'aide de projets de travail liés aux services municipaux, comme la propreté, le déneigement, l'entretien horticole, l'enlèvement des graffitis et la distribution d'avis aux résidents.

4. Les engagements de Projet Montréal pour faire de Montréal la métropole des transports durables

Montréal doit réaliser le virage des transports durables dans les prochaines années. Pour ce faire, Projet Montréal fixe trois objectifs :

- a) Réduire la circulation automobile d'au moins 2,5 % par année. À terme, viser une réduction de 50 % de la circulation au centre-ville et dans les quartiers centraux et de 25 % ailleurs dans la ville, par rapport aux niveaux de 2013;
- b) Porter d'ici 15 ans à 1 milliard le nombre de déplacements annuels réalisés à pied ou à vélo (350 millions en 2013);
- c) Porter d'ici 15 ans à 1 milliard le nombre de déplacements annuellement réalisés par le biais des transports collectifs dans la région métropolitaine de Montréal (500 millions en 2013).

ENGAGEMENT 4.1 : Créer un fonds des transports durables

Créer un fonds des transports durables (FTD) alimenté par toutes les sources dédiées au financement des transports collectifs et actifs. En ce qui concerne la Ville, le FTD sera alimenté par la contribution annuelle au fonctionnement de la STM, par la taxe de stationnement prélevée au centre-ville, par les droits d'immatriculation prélevés auprès des automobilistes, ainsi que par toute mesure, péages ou autres, susceptible d'être implantée dans le futur. Le fonds accueillera également toute somme versée par la Communauté métropolitaine ou par les gouvernements supérieurs afin de financer le développement et les opérations des transports collectifs et actifs. La gestion du FTD sera parfaitement transparente. Pour s'en assurer, le FTD fera l'objet d'un chapitre distinct autant dans les budgets que dans les états financiers de la Ville.

ENGAGEMENT 4.2 : Améliorer, moderniser et prolonger le métro

L'investissement dans le métro est entièrement à la charge du gouvernement du Québec. Côté maintien des actifs, le métro souffre d'un grave problème de sous-investissement. Côté prolongement du réseau, il suffit de rappeler que la dernière station à avoir été inaugurée sur l'île de Montréal le fut en mars 1988, il y a plus de 25 ans. Une administration Projet Montréal rappellera Québec ses responsabilités, qui sont :

- a) Remettre à neuf les équipements fixes;
- b) D'ici 2020, remplacer non seulement les rames MR-63, mais également les MR-73;
- c) Accélérer les travaux visant l'accessibilité aux personnes à mobilité restreinte à l'ensemble du réseau;

- d) Développer le réseau en priorisant quatre prolongements, soit la ligne bleue Est, jusqu'à Anjou; la ligne bleue Ouest, jusqu'à Lachine/Saint-Pierre; la ligne orange Ouest, jusqu'au boulevard Gouin; la ligne jaune Nord, jusqu'à l'intersection Sherbrooke-McGill College.

Pour sa part, la Société de transport de Montréal bénéficiera de financements accrus en provenance de la Ville (agglomération) lui permettant de :

- e) Améliorer la qualité du service, notamment par l'ajout de personnel de quais, et par l'utilisation accrue des technologies de l'information pour mieux informer les usagers, en temps réel, et par d'autres moyens;
- f) Améliorer les véhicules, autant au niveau du confort pour les usagers que de leur consommation énergétique;
- g) Préserver le patrimoine collectif du métro en réglementant les commerces et la publicité, de façon à remettre en valeur ses qualités architecturales;
- h) Prolonger les horaires de service les vendredis et samedis jusqu'à 3 h 30 du matin.

ENGAGEMENT 4.3 : Améliorer le service d'autobus

- a) Faire progresser le service d'autobus de 2 % par année;
- b) Améliorer la desserte du service : service de nuit, circuits périphériques, navettes de faible capacité;
- c) Instaurer plus de mesures prioritaires, notamment des corridors bus;
- d) Améliorer le confort des usagers en attente et implanter les systèmes de transports intelligents;
- e) Améliorer les véhicules principalement dans leur consommation énergétique;
- f) Favoriser l'inter-modalité, par exemple vélo-autobus ou navette fluviale, par un seul titre de transport intégré.

ENGAGEMENT 4.4 : Améliorer le service des trains de banlieue

- a) Inciter le gouvernement du Québec à poursuivre le développement des trains de banlieue et à augmenter leur fréquence, la semaine autant que la fin de semaine;
- b) Prioriser l'amélioration de la desserte de l'ouest de l'île de Montréal, du centre-ville à Sainte-Anne-de-Bellevue;
- c) Inciter les résidents des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal à utiliser plus fréquemment les trains de banlieue lors de leurs déplacements vers Montréal;
- d) Implanter une navette ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau et faire pression sur Québec et Ottawa pour que ce projet, continuellement reporté, soit réalisé dans les plus brefs délais;
- e) Implanter de nouveaux services express vers l'aéroport, en provenance de diverses parties du territoire de Montréal, similaires au circuit 747 qui assure déjà la liaison avec le centre-ville.

ENGAGEMENT 4.5 : Investir dans l'électrification des transports, notamment dans le tramway moderne

L'électrification des transports constitue une occasion à saisir pour Montréal et le Québec, autant pour ses avantages économiques qu'environnementaux. Projet Montréal s'engage à investir massivement dans l'électrification des transports collectifs autant que dans la flotte de véhicules de la Ville.

Au cours des trente dernières années, plus d'une centaine de villes ont construit des réseaux de tramway moderne. La réinvention du tramway remplit trois fonctions qui sont déterminantes pour l'avenir des villes. En tant que mode de transport, sous l'angle de la capacité et des coûts, le tramway moderne s'intercale parfaitement entre le métro et l'autobus, en plus d'être le seul mode de transport qui, dans son principe même, offre l'accessibilité universelle (personnes à mobilité réduite, parents avec poussettes, etc.). En second lieu, le tramway moderne procure l'occasion de repenser l'espace public sur l'ensemble de son parcours, dans une optique d'embellissement de la ville, et d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons autant que des riverains. En troisième et dernier lieu, le tramway moderne s'est révélé partout être un puissant attracteur de développement urbain, les terrains vagues, stationnements de surface et autres espaces sous utilisés cédant rapidement la place à des immeubles, d'habitation notamment. Ceci en fait l'une des clés de la stratégie de relance de Montréal par la rétention des familles sur son territoire.

L'année 2017 sera celle du 375^e anniversaire de Montréal. En référence à cette date, Projet Montréal a conçu un réseau initial de tramway comptant six lignes, d'une longueur totale de 37,5 km. Les moyens financiers de la Ville étant limités et les délais se faisant courts, Projet Montréal s'engage à ce qu'entre 10 et 15 km du futur réseau de tramway moderne de Montréal soient en service en 2017.

ENGAGEMENT 4.6 : Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes

Sur l'île de Montréal, les piétons et cyclistes représentent plus de 60 % des décès de la route. En moyenne annuelle, 2 150 d'entre eux sont heurtés par une automobile avec suffisamment de force pour devoir se rendre en ambulance aux urgences d'un hôpital, soit une moyenne de six par jour.

L'administration Tremblay a répondu à cette cruelle réalité en augmentant la répression contre les piétons et cyclistes : de 2005 à 2012, les premiers ont vu le nombre de contraventions à leur être décernées par le Service de police de la Ville de Montréal passer de 3 000 à 19 000, les seconds de 2 000 à 7 000. Les piétons et cyclistes doivent respecter les lois et règlements, cela est indiscutable. La répression ne doit toutefois pas être la seule stratégie à être mise en œuvre par la Ville de Montréal.

Projet Montréal engagera une série de mesures visant à mieux garantir la sécurité et le confort des piétons :

- a) Ouvrir un dialogue avec le gouvernement du Québec visant à remplacer l'actuel Code de la route par un Code de la rue, tel celui qui, depuis 2004, a force de loi en Belgique. Le Code de la rue « impose désormais une obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible (...) Tel est le cas, par exemple, du chauffeur de poids lourd à l'égard d'une voiture ou d'une voiture vis-à-vis des piétons ». L'ensemble des dispositions contenues au Code de la rue aura pour effet d'affirmer le droit à l'espace public des piétons et cyclistes;
- b) Limiter à 40 km/h la vitesse sur l'ensemble du réseau artériel montréalais et à 30 km/h sur l'ensemble des rues collectrices et locales;
- c) Reconfigurer les intersections pour faciliter le passage des piétons, notamment aux stations de métro et aux arrêts d'autobus. Une option serait de rétrécir la longueur des traverses grâce à des avancées de trottoir;

- d) Augmenter le temps de passage aux feux piétonniers et l'adapter aux périodes d'achalandage des piétons;
- e) S'assurer que l'espace dédié aux piétons soit suffisant sur les trottoirs (largeur des trottoirs, absence d'entraves) et protégé de la circulation automobile par un espace tampon (murets, îlots centraux, végétation);
- f) Chaque fois qu'une rue fait l'objet d'une réfection, prioriser les aménagements qui favorisent la sécurité des piétons et des cyclistes;
- g) Favoriser les mesures de sécurité urbaine par un éclairage adéquat des rues et des ruelles pour les piétons et revoir les lampadaires actuels dans le but de mieux assurer le bien-être des piétons et des résidents.

ENGAGEMENT 4.7 : Confirmer la place de Montréal en tant que capitale du vélo en Amérique

Pour doubler le nombre de déplacements à vélo d'ici 2020, Projet Montréal s'engage à :

- a) accélérer le développement du réseau cyclable montréalais, en s'assurant qu'il soit conçu comme un réseau continu et qu'il serve adéquatement les besoins de l'ensemble des utilisateurs du réseau, que ce soit pour des déplacements fonctionnels ou de loisirs;
- b) sur les parties du réseau les plus achalandées, créer des vélo-autoroutes, c'est-à-dire des pistes cyclables doubles et unidirectionnelles (même principe que pour une autoroute);
- c) créer des vélo-rues, à savoir des rues où le vélo a la priorité;
- d) encourager les édifices corporatifs et les nouvelles constructions à fournir un stationnement intérieur sécuritaire pour les vélos;
- e) augmenter l'offre de stationnement sécuritaire pour les vélos, notamment près des écoles et des commerces;
- f) convertir le cœur du réseau cyclable montréalais en réseau quatre saisons;
- g) dédier un espace sécuritaire pour la circulation des vélos sur les ponts et tunnels. De même, maintenir à l'année un lien cyclable entre la Rive-Sud et le centre-ville;
- h) favoriser l'inter-modalité en multipliant les supports à vélo sur les autobus, en élargissant les heures d'accès des vélos aux métros et en encourageant l'industrie du taxi à se doter de supports à vélo;
- i) exiger les protections latérales sur tous les camions circulant sur le réseau routier de la Ville.

ENGAGEMENT 4.8 : Rendre conviviales les rues et les ruelles

- a) Travailler conjointement avec les groupes de citoyens et les organismes locaux pour mettre en place des programmes d'aide au verdissement des espaces privés;
- b) Verdir les espaces publics en priorisant les zones calmes et les ruelles et travailler avec les citoyens pour les impliquer dans l'entretien;
- c) Transformer des terrains vacants en espaces verts en utilisant des espaces déjà verts, par exemple les golfs, ou en

travaillant en concertation avec les propriétaires de terrains vacants pour les aménager de façon temporaire;

- d) Diminuer la largeur de certaines rues résidentielles pour y intégrer des stationnements en épis ou en plaçant des rangées de pots de fleurs, des mesures qui pourraient être suspendues pendant la période hivernale;
- e) Faire respecter la zone de dégagement de cinq mètres au coin des rues, telle que prévue à l'actuel code de la sécurité routière;
- f) Au printemps, accélérer la remise en état de la chaussée, par exemple avec trous et marquage au sol, et le nettoyage des circuits piétonniers et des pistes cyclables;
- g) Installer du mobilier urbain et des aires de repos près des trottoirs;
- h) Limiter la circulation dans les ruelles à la circulation locale seulement par la mise en place de mesures pour l'aménagement sécuritaire pour piétons et cyclistes ou par la fermeture de certaines entrées de ruelles (si la ruelle a plus de deux entrées);
- i) Soutenir les projets de ruelles champêtres, de ruelles vertes et de circuits piétonniers dans les ruelles;
- j) Aménager des murs végétaux à l'entrée des ruelles pour réduire la présence de graffitis.

ENGAGEMENT 4.9 : Contrôler les axes de déplacement automobile et le stationnement

- a) Réduire l'offre de stationnement au centre-ville en favorisant une gestion active du stationnement;
- b) Augmenter les places de stationnement incitatif en amont des quartiers centraux de Montréal, idéalement en amont de l'île de Montréal elle-même, en lien avec les infrastructures lourdes de transport collectif présentes;
- c) Rationaliser et mieux encadrer le transport des marchandises sur le territoire de Montréal;
- d) Encourager les entreprises à défrayer les titres de transport en commun de leurs employés et à traiter équitablement ceux-ci comparativement à ceux qui utilisent le stationnement de l'entreprise;
- e) Interdire la circulation des semi-remorques au centre ville et dans les quartiers résidentiels.

5. Les engagements de Projet Montréal pour une ville saine, verte et sécuritaire

ENGAGEMENT 5.1 : Devenir ISO 14001

Obtenir la certification ISO 14 001 pour la Ville de Montréal. En se dotant d'un tel système de gestion environnementale pour toutes les opérations de la Ville, celle-ci pourra identifier et maîtriser l'impact environnemental de ses activités, produits et services, améliorer en permanence sa performance environnementale et mettre en œuvre une approche systématique pour définir des objectifs et des cibles environnementaux, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints.

ENGAGEMENT 5.2 : Diminuer la présence du béton

- a) Transformer au minimum 10 % de la surface des rues et ruelles de chaque arrondissement en espaces verts localisés ou en parcs linéaires intégrés dans un réseau de corridors verts. Prioriser les rues reliées aux parcs municipaux ou aux parcs nature, de même que celles situées près d'un réseau de transport en commun;
- b) Profiter des interventions visant la modération de la circulation pour mettre en œuvre cette stratégie de verdissement. Lors de la réfection de rues ou de trottoirs, prévoir l'implantation d'un plus grand nombre d'espaces verts;
- c) Appuyer les initiatives citoyennes pour la réfection des espaces bétonnés devant leur propriété;
- d) Instaurer un pourcentage minimum de perméabilité du sol dans toutes les nouvelles constructions d'espaces bétonnés ou autrement artificialisés;
- e) Élargir les emprises piétonnières et cyclables (ou réduire la largeur des rues) pour permettre les aménagements plus favorables à la biodiversité en ville et utiliser ces emprises pour la rétention des eaux de pluie;
- f) Mettre en place des incitatifs pour les propriétaires désirant verdir les stationnements.

ENGAGEMENT 5.3 : Réduire les îlots de chaleur

- a) Favoriser l'implantation de toitures vertes ou réfléchissantes pour les nouvelles constructions ainsi que pour les immeubles résidentiels à toit plat existant, avec un objectif de 40 % des superficies de toitures verdies pour chaque arrondissement;
- b) Exiger que toute nouvelle construction comporte une structure adéquate pour éventuellement accueillir un toit vert;
- c) Établir un programme de murs végétaux, par exemple par la plantation de vignes et de lierres grimpants ou retombants, au centre-ville et dans les arrondissements densément peuplés;
- d) Collaborer avec les institutions, notamment les écoles, qui posent des gestes pour réduire les îlots de chaleur;
- e) Intégrer des îlots de végétation (éviter le gazon et favoriser les arbres et arbustes) dans les espaces asphaltés comme les stationnements et les cours d'école;
- f) Appuyer les projets citoyens portant sur le verdissement d'espaces dégradés dans les milieux fortement asphaltés;
- g) Profiter des réseaux linéaires existants, par exemple les emprises ferroviaires et les pistes cyclables et piétonnières, pour revégétaliser la ville;
- h) Intégrer des infrastructures vertes comme des systèmes végétalisés de contrôle des eaux pluviales.

ENGAGEMENT 5.4 : Protéger les espaces verts

Atteindre 8 % d'aires protégées sur le territoire de Montréal dans les plus brefs délais. L'île de Montréal couvre une superficie d'environ 500 km², ce qui fait que l'objectif de 8 % correspond à 40 km². Or, c'est à peu près ce qu'il reste d'espaces verts, tous types confondus, sur l'île de Montréal. Pour atteindre cet objectif, il faut donc préserver tous les espaces verts existants. Plus précisément, il s'agit de :

- a) protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal;
- b) protéger les 13 derniers ruisseaux de Montréal;
- c) préserver les jardins institutionnels, notamment au centre-ville, par exemple la maison-mère des Sœurs Grises de Montréal, l'ancien Collège Marianopolis et le Collège Dawson);
- d) protéger intégralement les boisés et l'ancien territoire agricole de l'ouest de l'île, à Pierrefonds et Saint-Anne-de-Bellevue, où 600 hectares de boisés et de paysages agricoles sont menacés à court terme par des projets de construction résidentielle de faible densité.

ENGAGEMENT 5.5 : Adopter une véritable politique du bruit

Créer un observatoire du bruit chargé, à l'échelle montréalaise, de la coordination des politiques les plus innovantes (exigence d'expertise acoustique, resserrement des seuils, régime d'amende, médiation dirigée par l'expertise, coordination avec le règlement d'urbanisme etc.), et de la sensibilisation et la mesure du bruit à l'échelle de l'île. Le premier mandat sera une refonte complète du règlement B3.

ENGAGEMENT 5.6 : Favoriser l'agriculture urbaine et l'offre alimentaire saine et locale

- a) Travailler sur le maillage entre production, transformation, entreposage et distribution pour développer une économie agroalimentaire montréalaise et métropolitaine;
- b) Promouvoir Montréal comme un pôle de la transformation agroalimentaire au Québec et au Canada, en encourageant la venue et le développement d'industries variées;
- c) Encourager l'incorporation de la production alimentaire à des bâtiments industriels et commerciaux ou au dernier étage de stationnements étagés;
- d) Favoriser l'implantation de serres urbaines sur le territoire montréalais, par exemple une première serre verticale;
- e) Moduler la taxation foncière afin de favoriser les projets agricoles les plus denses, éco-énergétiques et économes en infrastructures et dépenses municipales;
- f) Promouvoir la plantation d'espèces comestibles dans le cadre d'aménagements paysagers des nombreux parcs et autres espaces publics;
- g) Encourager les circuits courts de distribution alimentaire en développant le réseau des marchés publics et en s'assurant qu'ils offrent en premier lieu des aliments de l'île de Montréal, de la CMM, puis du Québec, et autoriser les kiosques agricoles fixes et ambulants;
- h) Développer le programme des jardins communautaires et collectifs;
- i) Appuyer les programmes de cuisines collectives et faciliter l'accès aux cuisines pour favoriser la sécurité alimentaire.

ENGAGEMENT 5.7 : Favoriser une gestion animalière responsable, éthique et durable

- a) Créer un centre public de services animaliers pour la Ville de Montréal, assorti d'une clinique de stérilisation;
- b) Encourager les comportements responsables envers les animaux en incluant dans les règlements des dispositions pour la stérilisation et l'identification des animaux par micropuce;
- c) S'opposer aux méthodes cruelles et inefficaces de capture-euthanasie;
- d) Proposer et appuyer des règlements municipaux sur la stérilisation obligatoire des chiens, chats ou lapins vendus dans des commerces ou donnés en adoption;
- e) Réduire le nombre d'animaux non stérilisés dans les unités d'habitation;
- f) Proposer et appuyer une législation municipale qui encourage les comportements responsables envers les animaux;
- g) Proposer et appuyer des règlements municipaux qui militent en faveur de la sécurité du public et de la prévention des morsures de chien, sans égard à la race ou à l'apparence du chien;
- h) Améliorer le bien-être de chevaux de calèche, notamment par des normes d'abri et de sécurité.

ENGAGEMENT 5.8 : Revoir l'organisation de la collecte des déchets

- a) Implanter progressivement la collecte des résidus alimentaires (déchets de table) dans les bâtiments de huit logements et moins;
- b) Équiper les foyers de bacs bruns ramassés une fois par semaine;
- c) Réduire de deux à un ramassage par semaine la collecte des déchets uniquement dans les secteurs où le service de la collecte des matières putrescibles a été instauré.

ENGAGEMENT 5.9 : Réutiliser les matériaux de construction

Augmenter les exigences en matière de réutilisation des matériaux de construction notamment dans le cadre des démolitions justifiées.

ENGAGEMENT 5.10 : Améliorer le traitement des boues d'épuration

Étudier activement les alternatives à l'incinération des boues d'épuration. Trois éléments seront pris en considération : la réduction du volume de boues à disposer, la maximisation de la valorisation énergétique des boues et le coût des nouvelles technologies.

ENGAGEMENT 5.11 : Améliorer la gestion de l'eau de pluie

- a) Réduire d'au moins 10 % d'ici sept ans les surverses (débordement d'eau d'égout non traitée dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies). Ces surverses sont causées par une artificialisation excessive du sol, particulièrement dans la partie centrale de l'île de Montréal, doublée d'une capacité insuffisante du système

d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées. Les surverses sont la cause d'une pollution importante;

- b) Poursuivre les efforts d'installation de réservoirs de rétention additionnels;
- c) Augmenter les surfaces perméables sur le territoire de Montréal.

ENGAGEMENT 5.12 : Humaniser la sécurité publique et communautaire

- a) Exiger que les policiers fassent preuve de discernement et de retenue et appliquent adéquatement les règles d'engagement de tir, en s'assurant que la formation adéquate leur soit dispensée et que la haute direction du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en fasse une priorité claire pour éviter de placer les citoyens en situation de danger;
- b) Interdire l'utilisation de balles de plastique lors des manifestations;
- c) Miser sur la prévention pour contrer le phénomène des gangs de rue, en favorisant et en soutenant la création de groupes de médiation urbaine, afin de diminuer les tensions notamment intergénérationnelles, inter-ethniques et inter-religieuses, ainsi que le profilage racial;
- d) Ne plus émettre de nouveaux permis à l'intérieur d'une certaine distance des écoles, garderies et/ou centres correctionnels pour certains types de commerces, comme les bars de danseuses, les restaurants de type *fast food*, les commerces d'encaissement de chèques, les prêteurs sur gages, les spas, les salles de jeu d'arcade et les bars avec machines à sous.

ENGAGEMENT 5.13 : Moderniser la police

- a) Faire en sorte que le SPVM possède des outils d'information modernes et conviviaux;
- b) Favoriser le partage d'information entre les divers corps de police et les services municipaux : il faut décloisonner les services à une époque où les organisations criminelles n'ont plus de frontières et utilisent les avancées technologiques à leur profit;
- c) Réviser la politique de déploiements massifs des troupes policières dans les grands rassemblements (manifestations et événements internationaux, politiques et sportifs).

ENGAGEMENT 5.14 : Faire de Montréal une ville exempte d'exploitation sexuelle

- a) Permettre aux arrondissements de caractériser les types de commerce et de définir des catégories de permis permettant de différencier certains types de commerces, par exemple les salon de massage ou de massage thérapeutique, et de créer de nouvelles catégories de permis;
- b) Permettre aux corps policiers de vérifier sans préavis l'utilisation de ces permis, comme c'est actuellement possible dans les bars. Si un tel permis est utilisé inadéquatement, il pourrait être retiré;
- c) Inspecter et s'assurer que le permis est toujours utilisé aux mêmes fins, particulièrement lors des renouvellements ou lors de la vente d'un commerce;

- d) Renforcer les effectifs d'enquête de la section moralité pour la doter d'effectifs semblables aux autres grandes villes canadiennes;
- e) Exiger du SPVM un rapport annuel sur l'état de la prostitution et de la traite des personnes à Montréal;
- f) Favoriser la création de refuges pour les prostituées qui veulent sortir du milieu;
- g) Interdire l'affichage érotique à une distance déterminée des écoles et des garderies.

6. Les engagements de Projet Montréal pour faire de Montréal l'un des plus riches foyers de culture en Amérique

Assumer un leadership dans le secteur culturel, en affirmant le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques et en tirant profit de sa nature cosmopolite pour en faire le cœur culturel du Québec contemporain, pour affirmer son ouverture sur le monde, et pour en faire un foyer d'innovation et de création à l'échelle internationale, ainsi que pour dynamiser son économie en l'ouvrant au tourisme de toutes les régions du monde.

ENGAGEMENT 6.1 : Tenir des concours d'art public

Tenir annuellement un concours d'art public extérieur, visant à ériger des sculptures et autres œuvres d'art partout où auront lieu des projets majeurs de réaménagement urbain, de piétonisation de rue, de construction d'une ligne tramway, de création d'un pôle commercial, d'implantation de services au périmètre immédiat d'une station de métro, ou de grands projets tels que l'Entrée maritime de Montréal. Ce programme sera doté d'un budget de 5 M\$ par année. Projet Montréal propose de tendre vers une définition contemporaine et internationale de l'art public, soit interactive, numérique et immersive.

ENGAGEMENT 6.2 : Animer les rues piétonnes

À la faveur de la piétonisation des rues, et de concert avec le milieu culturel autant qu'avec les résidents vivant à proximité, développer une programmation annuelle d'activités artistiques et culturelles faisant en sorte que ces rues deviennent de magnifiques lieux de rencontre et d'expressions artistiques et culturelles. Ces activités auraient pour effet de bonifier l'attrait touristique de Montréal à l'extérieur de la période estivale.

ENGAGEMENT 6.3 : Protéger et développer le patrimoine montréalais

- a) Protéger le patrimoine bâti, naturel et culturel de Montréal en appliquant la réglementation existante, en refusant de modifier celle-ci à la pièce, suivant les intérêts des promoteurs, et en prenant le leadership de la création de pools d'investisseurs publics et privés voués à la sauvegarde du patrimoine collectif;
- b) Préserver, à des fins publiques et communautaires, le patrimoine bâti appartenant à la Ville;
- c) Préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent les églises, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens;

- d) Encourager chaque nouvelle communauté à prendre physiquement et symboliquement sa place en marquant de son empreinte le paysage montréalais autant que la vie publique montréalaise.

ENGAGEMENT 6.4 : Organiser un colloque international d'architecture et de design

Capitaliser sur le fait que Montréal est classée « Ville de design » par l'UNESCO et mettre sur pied un grand colloque international d'architecture et de design biennal, afin d'attirer les plus grands spécialistes en architecture, en urbanisme, en aménagement du territoire et en design, et pour favoriser la réflexion sur la vie en ville au 21^e siècle.

ENGAGEMENT 6.5 : Augmenter le budget du Conseil des arts de Montréal

Indexer le budget annuel du Conseil des arts de Montréal à l'inflation. Quand la crise économique prendra fin, l'indexer au taux de croissance économique, ce qui permettra au Conseil d'augmenter son influence et ses champs d'intervention au même rythme que la moyenne des autres secteurs d'activité.

ENGAGEMENT 6.6 : Encourager le milieu associatif culturel

- a) Soutenir le milieu associatif dans ses activités de pratique et de conservation en matière de patrimoine d'expression;
- b) Encourager les activités interculturelles ouvertes comme moyen de bâtir et d'humaniser la Ville;
- c) Ouvrir davantage les lieux de diffusion existants, telles les Maisons de la culture, aux artistes et artisans du patrimoine d'expression;
- d) Développer une expertise professionnelle capable de répondre adéquatement aux besoins du milieu du patrimoine d'expression.

ENGAGEMENT 6.7 : Préserver les ateliers d'artistes

- a) Imposer un moratoire sur la conversion en zonage résidentiel des ateliers d'artistes et d'artisans et autres lieux de création, lesquels sont souvent situés dans les franges industrielles, le long de la voie ferrée du CP et le long du canal Lachine, notamment;
- b) Favoriser l'achat en coopérative ou le bail à long terme d'espaces pour les artistes et autres artisans, afin de préserver et de sortir du marché spéculatif des espaces dédiés à la production culturelle;
- c) Préparer une politique de préservation des espaces de création et des lieux pour les travailleurs culturels – travailleurs autonomes et petites entreprises – qui gravitent autour de la culture et qui contribuent à la faire rayonner.

ENGAGEMENT 6.8 : Consolider les bibliothèques municipales

- a) Garantir un financement de fonctionnement récurrent aux bibliothèques municipales pour qu'elles puissent remplir leur mission et répondre adéquatement à l'élargissement de leurs mandats;

- b) Conclure les négociations en cours avec le gouvernement du Québec et finaliser la mise en réseau des bibliothèques;
- c) Créer trois bibliothèques de calibre intermédiaire, stratégiquement réparties sur le territoire de Montréal (principe de proximité), avec des collections de qualité et des ressources humaines accrues (spécialistes polyglottes, heures d'ouverture étendues), ce qui permettra aussi de désengorger la Grande Bibliothèque;
- d) Utiliser les bibliothèques publiques comme outil d'accueil et d'inclusion des nouveaux arrivants;
- e) Faire les démarches nécessaires pour assurer l'ouverture complète de la Bibliothèque nationale le lundi.

ENGAGEMENT 6.9 : Favoriser les liens entre les lieux de diffusion

Maintenir et favoriser l'émergence de partenariats entre les services municipaux, les milieux de diffusion des arrondissements, les musées montréalais, les commissions scolaires et les milieux associatifs et les artistes, pour favoriser le rayonnement de la culture à travers la Ville.

ENGAGEMENT 6.10 : Faire découvrir la culture

Créer une carte CAMC – Carte Autobus+Métro+Culture – véritable passeport urbain pour la mobilité, l'éducation et le loisir. Cette carte offrirait à la population résidente de Montréal une tarification préférentielle pour le transport en commun ainsi que la gratuité d'accès aux maisons de la culture, aux bibliothèques, aux musées, au Jardin botanique, au Planétarium, au Biodôme, aux infrastructures sportives et aux espaces verts et bleus.

ENGAGEMENT 6.11 : Diffuser la culture dans les quartiers

- a) Consolider le réseau des pôles culturels dans les arrondissements afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre et d'inscrire l'ensemble des quartiers dans une dynamique culturelle;
- b) Favoriser l'émergence de nouveaux espaces de diffusion culturelle et artistique et reconnaître et encourager l'initiative privée dans ce domaine précis;
- c) Centraliser et rendre disponible, sur un seul portail, toutes les informations utiles à leur mise en place, soit la réglementation, les informations et conseils juridiques, le financement disponible (subventions, concours et prix, avantages fiscaux), les organismes et personnes ressources, la liste complète des regroupements artistiques associatifs et le calendrier des événements;
- d) Appuyer les associations regroupant les travailleurs du milieu culturel et artistique de chaque arrondissement afin de mieux défendre les intérêts et enjeux spécifiques à leur quartier.

ENGAGEMENT 6.12 : Consolider le secteur de production d'art digital

- a) Mettre en valeur l'aspect artistique des jeux vidéo;
- b) Coordonner et travailler de près avec les acteurs du secteur afin d'assurer une croissance dans ce domaine;

- c) Faire la promotion du secteur des jeux vidéo à l'international afin d'attirer des travailleurs spécialisés dans ce secteur : il y a une pénurie de travailleurs spécialisés dans ce domaine actuellement, ce qui met le frein à de gros projets;
- d) Effectuer des représentations auprès des gouvernements à Québec et à Ottawa pour favoriser le développement de ce secteur.

ENGAGEMENT 6.13 : Assurer la présence de Montréal à l'international

Poursuivre la participation et l'implication de la Ville au sein des réseaux internationaux spécifiques à la culture et au patrimoine tels que *Villes historiques du monde*, *Le réseau des villes créatives*, *Cités et gouvernements locaux unis*.

ENGAGEMENT 6.14 : Préparer le 375^e de Montréal

Préparer le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, soit exactement 50 ans après *Terre des Hommes*. Pour ce faire, Projet Montréal propose notamment de favoriser des échanges de places publiques avec les quelque 30 villes d'Amérique du Nord, fondées par les premiers citoyens de Montréal, incluant un programme d'art public d'artistes de Montréal et du Québec.

Pour ce qui concerne les principaux legs du 375^e, une administration Projet Montréal propose des projets de nature et de calibre analogues aux principaux legs du 325^e, à savoir :

- a) Le réseau initial de tramway moderne de Montréal, alors que le 325^e avait donné à Montréal le réseau initial du métro;
- b) Les projets *Entrée maritime de Montréal*, *Quartier Bonaventure* et l'aménagement d'une plage en eau vive à Verdun, qui constituent autant de fenêtres ouvertes sur le fleuve et de mise en valeur de l'insularité de Montréal, à la manière de la création du site d'Expo 67, devenu le parc Jean-Drapeau.



PROJET MONTRÉAL
4000, rue Notre-Dame Ouest
Montréal QC H4C 1R1
Tel.: 514 390-0792

www.projetmontreal.org
info@projetmontreal.org

  /projetmontreal